

**MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE GABONAISE
AUPRÈS DE L'ONU À GENÈVE, À VIENNE
ET DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
AYANT LEUR SIÈGE EN SUISSE**



**DECLARATION
De
S. E.M William Rodrigue NYAMA,**

**Ambassadeur Représentant Permanent Adjoint
Chargé d'Affaires a.i.**

A L'OCCASION DE LA

**76^{ème} SESSION DU COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME
DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES
REFUGIES**

Genève, du 06 au 10 octobre 2025

Monsieur le Président,

Monsieur le Haut-Commissaire,

Excellences Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, avant tout propos, d'exprimer les regrets de Son Excellence Monsieur Michel Régis ONANGA M. NDIAYE, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, chargé de l'Intégration et de la Diaspora, qui aurait souhaité prendre part personnellement à nos travaux, mais se trouve malheureusement empêché en raison d'un conflit d'agenda.

Je voudrais, à cette occasion, adresser mes plus sincères félicitations aux membres du Bureau pour la conduite avisée de nos travaux, ainsi qu'au Haut-Commissaire, Monsieur Filippo Grandi, pour son leadership remarquable, son engagement constant et son humanisme dans la gestion des réfugiés et des personnes déplacées internes, Surtout dans ce contexte mondial où la solidarité n'a jamais été aussi nécessaire. Nous lui souhaitons plein succès pour la poursuite de sa noble mission.

Mon pays souscrit pleinement à la déclaration faite par la Côte d'Ivoire, au nom du Groupe africain.

Monsieur le Président,

Alors que le monde fait face à une augmentation sans précédent du nombre de réfugiés, de personnes déplacées et de demandeurs d'asile, notre Organisation se trouve confrontée à une crise du multilatéralisme, aggravée par des contraintes budgétaires inédites. Cette situation compromet la capacité collective à offrir une protection efficace et une assistance durable aux pays d'accueil.

Face à ces défis, le Gabon réaffirme la nécessité de renforcer la coopération internationale et de promouvoir un véritable partage des responsabilités et des charges, afin de continuer à protéger et assister efficacement les réfugiés et demandeurs d'asile.

Mon pays, fidèle à son traditionnel esprit d'hospitalité et de solidarité africaine, s'est toujours illustré par son engagement aux côtés de la communauté internationale dans l'accueil et la protection des réfugiés et demandeurs d'asile, principalement issus de la sous-région.

C'est dans cet esprit que le Gabon a adhéré en 2018 au Pacte mondial sur les réfugiés, engagement qu'il a renouvelé en 2023 lors du Forum mondial sur les réfugiés, témoignant ainsi de sa volonté constante de renforcer la protection de ces populations vulnérables.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique nationale, le Gabon a entrepris des actions concrètes visant à favoriser l'autonomie des réfugiés, à travers notamment la mise en place de programmes de formation professionnelle et de

projets de micro-entrepreneuriat, répondant ainsi à leurs besoins fondamentaux tout en favorisant leur intégration socio-économique.

Par ailleurs, les réfugiés et demandeurs d'asile bénéficient d'un égal accès à l'éducation et aux soins de santé de qualité. Une couverture d'assurance maladie est déjà accessible aux réfugiés atteints d'affections de longue durée ou employés dans le secteur privé, et un processus d'immatriculation est en cours pour étendre cette couverture à l'ensemble des réfugiés.

S'agissant de la lutte contre l'apatriodie, le Gabon, terre d'accueil et de transit, a mis en place des mécanismes institutionnels permettant d'identifier et d'accompagner les personnes en mobilité, en les orientant vers la Commission nationale pour les réfugiés ou les centres de transit.

Des manuels de procédures encadrent la prise en charge des personnes en situation ou à risque d'apatriodie, selon une approche méthodique incluant :

- **L'identification,**
- **La première écoute,**
- **L'assistance linguistique,**
- **L'établissement d'un laissez-passer,**
- **La détermination de l'intérêt supérieur de la personne,**
- **Et enfin la réinsertion sociale ou familiale.**

Cette politique contribue à identifier, protéger et intégrer les personnes apatrides, consolidant ainsi le rôle du Gabon en tant qu'acteur de stabilité et de paix dans la sous-région.

Monsieur le Président,

Au regard des efforts accomplis et des défis persistants, le Gabon appelle à un soutien renforcé de la communauté internationale, afin de conforter la place et le rôle du Gabon dans l'accueil des personnes déplacées de force et la préservation de la stabilité régionale. Nous tenons à saluer avec une profonde reconnaissance tous les pays, y compris ceux de la sous-région, qui, malgré leurs propres défis, continuent d'ouvrir leurs portes aux réfugiés. Leur engagement en faveur de la dignité humaine et de la solidarité internationale mérite notre plus grand respect

En conclusion, le Gabon réaffirme son plein soutien aux actions du Haut-Commissariat pour les Réfugiés (HCR) et lance un appel à une action collective et solidaire de la communauté internationale, afin de garantir à chaque personne déplacée le droit inaliénable de vivre dans la dignité.

Je vous remercie de votre aimable attention.